

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016**

OBJET

**16 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA
CRÉATION D'UNE HALLE DE RAQUETTES**

N° 2016-03-16

NOMENCLATURE : 1/6/1

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Lors de sa séance du 16 novembre 2015, le conseil municipal approuvait l'avant-projet détaillé de la halle de raquettes et autorisait Monsieur le Maire à préparer et lancer la procédure de consultation des entreprises.

Cette procédure de consultation passée selon le mode adapté, en application de l'article 28 du code des marchés publics, a été lancée et publiée le mardi 9 février 2016 pour une remise des dossiers au vendredi 4 mars 2016.

Tous les lots, au nombre de 7, ont reçu des offres, soit un total de 28 soumissions papiers et électroniques. Après vérification des documents administratifs et du montant des offres pour chaque lot, les dossiers ont été transmis au maître d'œuvre pour analyse.

Le groupe de travail marchés s'est réuni le lundi 14 mars 2016 pour le choix des entreprises, suite à l'analyse des dossiers par le maître d'œuvre.

Rappel : Estimation maître d'œuvre, base octobre 2015 : 1 248 00,00 € TTC

A l'issue de la procédure, le groupe de travail propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 – VRD-Terrassements	GUILLOTEAU TP	83 760,00 € TTC
Lot n°2 – Bâtiment TCE	MATHIS	1 001 161,95 € TTC
Lot n°3 – Carrelage-Faïence	MALEINGE	19 481,38 € TTC
Lot n°4 – Peinture	ABITAT SERVICE	15 680,95 € TTC
Lot n°5 – Plomberie-chauffage ventilation	BORDRON ASSOCIES	25 935,34 € TTC
Lot n°6 – Sols sportifs-équipements sportifs	SPORTINGSOLS	118 187,34 € TTC
Lot n°7 – Nettoyage	SERENET	2 144,40 € TTC

Soit un montant total de 1 266 351,36 € TTC.

Compris les variantes retenues suivantes :

- Lot n°2 : Bac acier isolé anti condensation - Eclairage par projecteurs en lieu et place des néons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- **DE VALIDER le choix des entreprises retenues ainsi que le montant total TTC des travaux ;**

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer les marchés.**

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

